DÉPARTEMENT PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-trois

le VENDREDI 14 AVRIL à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de

Madame Joëlle DELRUE, Maire

en suite de convocation en date du 07 Avril 2023

dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération Nº 2023/21

CANTON

LUMBRES

Etaient présents: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mme LAMIABLE Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), M. EVRARD Dominique (proc. Mme QUENON Sophie), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET: TARIFS POUR LE GALA DE DANSE

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 03 Juin 2023.

Elle propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : gratuit,
- Enfants de 4 ans à 12 ans : 4 Euros,
- A partir de 12 ans : 7 Euros.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cette proposition.

> Pour Copie Conforme, A Lumbres, le 18/04/2023 Le Maire,

Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture 1 8 AVR. 2023

et publication ou notification 1 8 AVR. 2023 du

Le Maire, Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20230414-202321-DE Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023



ESTE SVA LI ESTE AVA TO